

INSCRIPTION DANS UNE ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE LA VILLE DE MURET ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Les démarches d'inscription sont obligatoires dans les cas suivants :

- pour une 1^{ère} inscription à l'école maternelle.
- pour les nouveaux arrivants sur la commune.

Les inscriptions dans une école maternelle et une école élémentaire relèvent de la compétence du Maire.

Le choix des écoles est déterminé par la carte scolaire communale.

LES INSCRIPTIONS SE FONT EN DEUX ÉTAPES

*ÉTAPE 1: Demande d'inscription à la mairie

Le formulaire d'inscription (page 3) est à renvoyer complété et signé **FORMAT PDF uniquement** avec toutes les pièces justificatives demandées (page 4) à l'adresse mail suivante :

Inscription.scolaire@mairie-muret.fr

Ou à déposer au service éducation situé au :

1 avenue de l'Europe – 31600 MURET

A l'issue de l'inscription administrative, un certificat indiquant l'école où l'enfant est affecté, est envoyé par la mairie aux familles **par mail**. Ce document est ensuite à remettre au directeur de l'école lors d'un entretien d'admission.

*ÉTAPE 2 : Admission à l'école

Dès réception du certificat d'inscription, vous devez prendre rendez vous avec la direction de l'école afin de finaliser l'admission.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, EXTRA SCOLAIRE ET L'ACCÈS A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les accueils périscolaires (A.L.A.E.), centre de loisirs (C.L.S.H.) et le service de restauration scolaire sont assurés dans les écoles par le Muretain Agglo.

L'inscription s'effectue à l'aide du "dossier unique" du Muretain Agglo - 8 avenue Vincent Auriol - 31600 MURET. Pour toutes autres informations, merci de bien vouloir contacter le 05.34.46.30.30.

CAS PARTICULIER DEMANDE DE DÉROGATION A LA CARTE SCOLAIRE

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école différente de celle relevant de votre secteur géographique vous devez obligatoirement remettre par courrier une demande de dérogation à la carte scolaire lors de l'envoi du dossier au service éducation (courrier simple et motivé à l'attention de Mr Le Maire).

Les dérogations constituent une exception au principe d'inscription de chaque enfant à l'école dont dépend son domicile. Aussi, votre demande doit être motivée et justifiée (raisons de santé, rapprochement de fratrie, difficulté d'organisation liée à l'exercice d'une activité professionnelle). Elle sera soumise à la commission de dérogation qui aura lieu courant mai 2026 dans la limite des places disponibles.

Pour les demandes de dérogations de communes extérieures, faire remplir par le Maire de votre commune de résidence le document page 6.

La réponse à votre demande de dérogation pour l'année scolaire 2026-2027 vous sera communiquée **par courrier**.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SCOLAIRE ANNÉE 2026/2027

A RETOURNER PAR MAIL en format PDF : inscription.scolaire@mairie-muret.fr ou à déposer au Pôle Social - service éducation - 1 avenue de l'Europe – 31600 Muret.

INFORMATIONS SUR L'ÉLÈVE

Nom			
Prénom(s)			Sexe
Date de naissance	Ville :		
Adresse			
Niveau scolaire pour 2026/2027	Maternelle : <input type="checkbox"/> PS <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> GS	Elémentaire : <input type="checkbox"/> CP <input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CE2 <input type="checkbox"/> CM1 <input type="checkbox"/> CM2 <input type="checkbox"/> ULIS <input type="checkbox"/> UPE2A	
Si l'enfant a été scolarisé Sur une autre commune indiquer la ville			

PARENTS ou RESPONSABLES LEGAUX

Responsable

Nom			
Prénom(s)			
Adresse <i>(si différente de l'enfant)</i>			
Téléphone			
Email			
Profession			

Responsable

Nom			
Prénom(s)			
Adresse <i>(si différente de l'enfant)</i>			
Téléphone			
Email			
Profession			

Renseignements sur les autres enfants :

Nom	Prénom	Date de naissance	Si scolarisé, classe et école fréquentée actuellement

Signatures :

Responsable 1

Responsable 2

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR AVEC LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

- Formulaire de demande d'inscription dûment rempli et signé
- Livret de famille pages parents et enfant(s) ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Pièce d'identité d'un des responsables légaux ; le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement)
- Justificatif de domicile récent de moins de 3 mois, (attestation d'assurance du domicile, facture d'électricité ou de téléphone, quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété)
- Carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires ou à défaut les certificats de vaccinations établi par votre médecin
- Pour les parents divorcés, joindre le jugement du tribunal (en entier)

Pour les enfants actuellement scolarisés dans une autre école, joindre impérativement le certificat de radiation de l'ancienne école.

Cas particulier pour les personnes hébergées

Présenter l'ensemble des documents suivants :

- Attestation d'hébergement sur l'honneur
- Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT SUR L'HONNEUR

Joindre impérativement un justificatif de moins de 3 mois et la pièce d'identité de la personne qui héberge

Je soussigné(e) M. /Mme :

Atteste, sur l'honneur, héberger à mon domicile situé :

M. /Mme:

Et son/ses enfants:

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Muret, le : _____ / _____ / _____

Signature de l'hébergé :

Signature de l'hébergeant :

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait :

1^e D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2^e De falsifier une attestation ou un certificat original sincère ;

3^e De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à 3 trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».

**IMPRIME DE SCOLARISATION
HORS COMMUNE DE RÉSIDENCE
ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027**

A remplir pour les demandes de dérogation de personnes résidants sur des communes extérieures.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

Nom :

Prénom(s) :

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES

Nom et adresse du responsable légal

Téléphone du responsable légal :

Mail du responsable légal

RENSEIGNEMENTS SUR LA SCOLARITÉ

École fréquentée durant l'année scolaire 2025/2026 :

Classe :

École souhaitée pour l'année scolaire 2026/2027:

Classe :

ACCORD POUR SCOLARISATION A MURET

Je soussigné (é) Maire de la Commune de

Donne un avis favorable à l'inscription à

l'école.....

De l'enfant : Né(e) le :

A Domicilié

Et m'engage à participer aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Muret

Fait à, Le ____ / ____ / ____

Le Maire,

Mentions d'Information Formulaire d'Inscription

En cochant cette case, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées et traitées pour permettre à la Ville de Muret de gérer les inscriptions scolaires.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont utilisées dans le cadre d'un traitement réalisé par la Ville de Muret pour la gestion des inscriptions scolaires. La base légale du traitement est le contrat, c'est-à-dire que le traitement est nécessaire à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande afin d'inscrire votre enfant dans une école.

Toutes les données à renseigner sur ce formulaire sont obligatoires au regard des finalités. En cas de non fourniture des données, il sera impossible de traiter votre demande.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les agents du service éducation de la Ville de Muret et l'école où sera inscrit votre enfant.

Vos données sont conservées pendant toute la durée de scolarité (de l'inscription à la fin de la scolarité).

Sachez toutefois que vous disposez de plusieurs droits s'agissant de vos données personnelles. Ainsi, vous avez un droit d'accès, de rectification, un droit à l'effacement, à la limitation du traitement ainsi qu'un droit à la portabilité. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou si vous avez des questions concernant le traitement de vos données à caractère personnel, il vous est possible de contacter notre DPO à l'adresse mail : rgpd@mairie-muret.fr

Il vous est également possible d'introduire une réclamation à la CNIL en cas d'absence de réponse de la part du service en charge du traitement concernant l'exercice de vos droits dans un délai d'un mois. Vous pouvez aussi déposer une réclamation si vous souhaitez signaler une atteinte aux règles de protection des données personnelles.